

Politique de diffusion d'offres d'emploi sur le Portail Emploi de Choisis ta route

L'Association du Camionnage du Québec (ACQ) offre à ses membres la possibilité de diffuser des offres d'emploi sur son portail dédié via le site choisistaroute.com. Cette politique a pour but de définir les règles et les conditions encadrant cette diffusion afin de garantir une utilisation équitable.

Admissibilité

Dans un premier temps, seules les entreprises membres en règle de l'ACQ peuvent publier des offres d'emploi sur le portail. L'accès à cette fonctionnalité est inclus dans les avantages de leur adhésion.

Nombre d'offres autorisées

Chaque entreprise membre peut diffuser jusqu'à **10 offres d'emploi par mois**. Cette limite est imposée pour assurer une diversité des opportunités présentées et une visibilité équitable pour toutes les entreprises.

Durée de publication

Chaque offre d'emploi sera visible sur le portail pour une **durée maximale de 30 jours**. Passé ce délai, l'offre sera automatiquement retirée du portail. Toutefois, les entreprises ont la possibilité de **renouveler leurs annonces directement via leur portail employeur**.

Critères de contenu des offres d'emploi

Les postes diffusés doivent être directement liés au secteur du camionnage. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Les postes de chauffeurs de camion.
- Les postes de gestionnaires de flotte.
- Les postes de mécaniciens de véhicules lourds.
- Les postes en logistique et en gestion des transports.

Les offres d'emploi doivent contenir les informations suivantes

- Titre du poste : Un titre clair et précis décrivant le poste.
- Ville : La ville où le poste est basé.
- Catégorie de l'emploi (conduite, mécanique, manutention, opérations/logistique, gestion/administration)
- Régions administratives où le poste est disponible.
- Type d'emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel, jour, nuit, fin de semaine, permanent, remplacement)
- Logo de l'entreprise (Un texte de remplacement sera requis pour l'accessibilité)
- Un lien direct vers l'offre d'emploi sur le site de l'entreprise (Si aucun lien vers l'offre n'est disponible, l'entreprise peut télécharger un PDF contenant les détails de l'offre.)

Processus de diffusion et de renouvellement

Soumission de l'offre: Les entreprises soumettent leurs offres d'emploi via le portail employeur de l'ACQ.

Vérification : Chaque offre sera vérifiée par l'équipe de l'ACQ pour s'assurer qu'elle respecte les critères de contenu.

Publication : Les offres validées seront publiées sur le portail pour une durée de 30 jours.

Renouvellement : Lors l'expiration de l'annonce, l'entreprise pourra la renouveler pour une nouvelle période de 30 jours, dans la limite des 10 offres par mois.

Respect des normes et législation

Les entreprises doivent s'assurer que leurs offres d'emploi respectent les normes du travail en vigueur et la législation applicable au Québec. Toute offre ne respectant pas ces normes sera refusée ou retirée du portail.

Modifications et mise à jour de la politique

L'ACQ se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment. Les membres seront informés de tout changement par le biais des canaux de communication habituels de l'Association.

Contact

Pour toute question ou assistance concernant la diffusion des offres d'emploi, les membres peuvent contacter l'équipe de l'ACQ à l'adresse suivante : info@carrefour-acq.org

Conclusion

Cette politique vise à fournir un cadre clair et efficace pour la diffusion des offres d'emploi, garantissant ainsi que les membres de l'ACQ peuvent tirer pleinement parti de ce service tout en maintenant un environnement de recrutement pertinent et dynamique pour le secteur du camionnage.